BOOST QUALIFICATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Le Département aide les bénéficiaires du RSA suivant une formation, que celle-ci soit courte ou longue.

une aide de 50 € est octroyée, en une seule fois, pour une formation d'un mois maximum dans un domaine en tension dans le cadre d'un parcours emploi compétences
pour une formation diplômante ou certifiante, elle est de 200 €

Ils doivent contacter leur référent emploi.

https://services.lenord.fr/aide-a-la-formation-pour-les-allocataires-du-revenu-de-solidarite-active-rsa

Conseil départemental du Nord:
51 rue Gustave Delory
59047 - Lille
https://lenord.fr